



La première audience du procès de l'assassinat de l'animateur Martinez Zogo, qui s'est déroulée au Tribunal militaire de Yaoundé le 25 mars dernier, a été le théâtre de vifs débats. Parmi les principales questions soulevées, la demande de retransmission en direct du procès par les avocats de Jean Pierre Amougou Belinga a fait l'objet d'une décision du président du tribunal.

En effet, le président a rejeté la demande de diffusion télévisée du procès, mais a autorisé la présentation de vidéos comme preuves sur des écrans géants au tribunal. Cette décision vise à assurer la transparence et la clarté des débats tout en respectant le caractère confidentiel de certaines informations sensibles.

Par ailleurs, le président du tribunal a également rejeté la demande du dossier d'instruction de La Défense. Le procès a été renvoyé au 6 mai 2024 pour permettre au juge de statuer sur les observations liminaires soulevées par les avocats.

Cette L'utilisation de preuves vidéo sur écrans géants permettra aux juges, aux avocats et au public de mieux comprendre les éléments du dossier et de suivre le déroulement des débats de manière plus précise.

Le procès reste donc au centre de l'actualité judiciaire au Cameroun et suscite l'intérêt et

l'attention de la population. La recherche de vérité et de justice dans cette affaire sensible continue.
